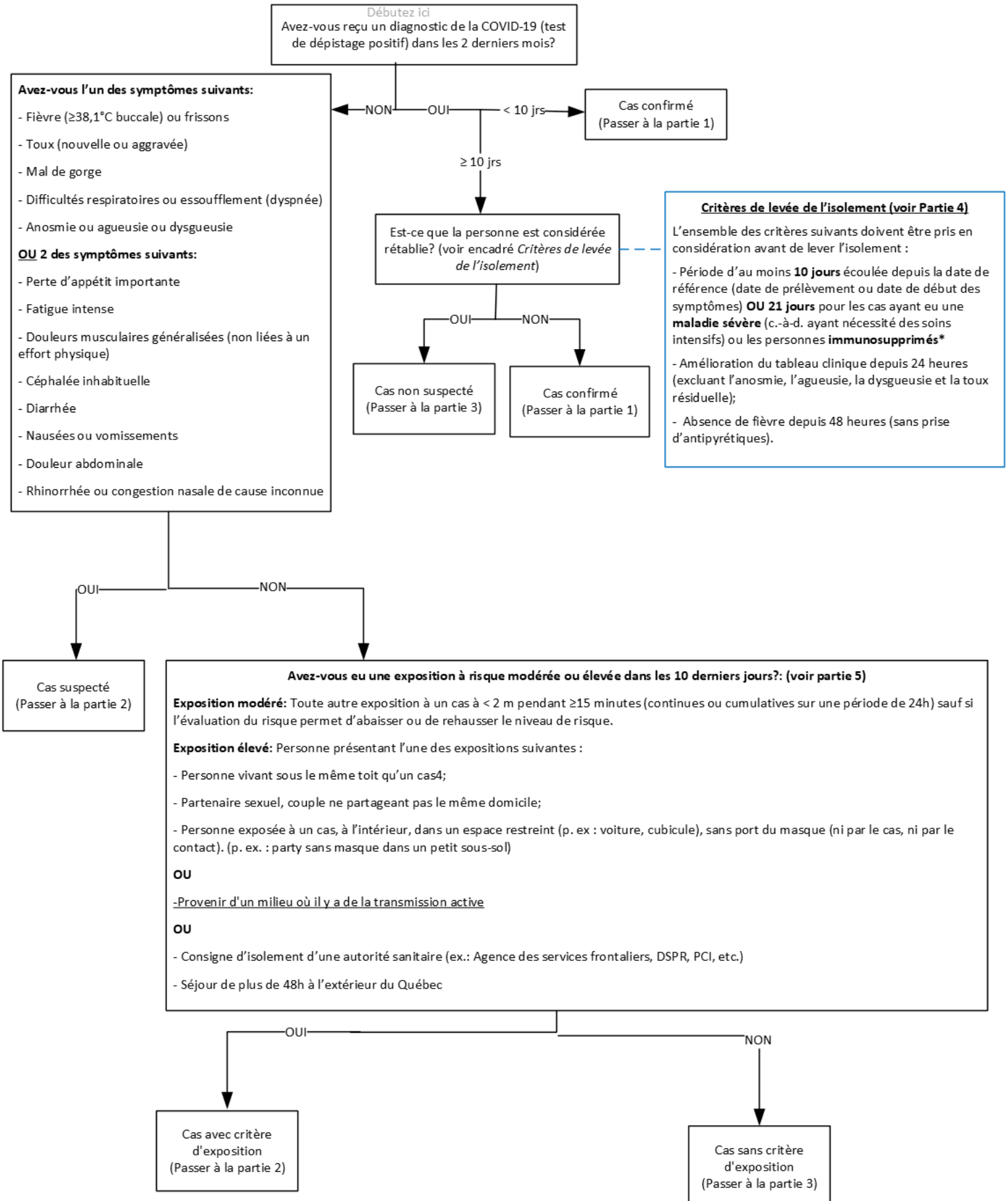


DGPPFC-042-REV1 - Annexe 1 - OUTIL DÉCISIONNEL INFIRMIER - MILIEU CARCÉRAL
ADMISSION/RÉADMISSION/TRANSFERTS INTER-ÉTABLISSEMENTS

OUTIL DÉCISIONNEL INFIRMIER
Admission/réadmission/ transferts en milieu carcéral – COVID-19



PARTIE 1 - Prise en charge des cas « CONFIRMÉS »

• Cas « confirmés » :

- Isoler la PI en zone chaude.
- Suivi infirmier de la PI jusqu'au rétablissement.
- Se référer à la « Partie 6 » pour les directives à suivre.

PARTIE 2 – Prise en charge des cas « SUSPECTÉS » et des cas avec critères d'exposition

• Cas « suspectés » :

- Isoler la PI en zone tiède.
- Procéder au test de dépistage et assurer le suivi selon le résultat obtenu.
- Se référer à la « Partie 6 » pour les directives à suivre.

*NB : La PI « suspectée » qui refuse de répondre aux questions et/ou qui refuse un dépistage PCR doit être considérée « cas suspecté » et gardé en zone tiède.

PARTIE 3– Prise en charge des cas « NON SUSPECTÉS » et sans critères d'exposition

• Cas « non suspectés » :

- Déplacer dans le secteur admission/ transition.
- Procéder au dépistage.
- Levée de l'isolement du secteur admission/transition et transfert en zone froide suite à l'évaluation infirmière et à l'obtention d'un résultat négatif au test de dépistage.
- Si résultats de test de dépistage positif, déplacer en zone chaude.
- Pour la PI « non suspectée » qui refuse le test de dépistage, garder en isolement 10 jours au secteur admission/transition ou jusqu'à l'obtention d'un résultat négatif au dépistage.

PARTIE 4– Levée de l'isolement

- Suivre les critères de levées de l'isolement présentés dans les documents suivants (voir lien ci-dessous).

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2906-mesures-prevention-milieux-soins-aigus-covid19.pdf>

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19_Immunosuppression.pdf

PARTIE 5 – Critères d'exposition à la COVID-19

- Suivre les critères d'exposition présentés dans le document suivant (voir lien ci-dessous).

[COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté | INSPQ](#)

PARTIE 6 - Directives à suivre pour l'évaluation et le suivi des cas en milieu carcéral

• Suivre les directives applicables en milieu carcéral :

- [DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL - Gestion des cas et des contacts - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)
- [DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL « Mesures de prévention et de protection \(COVID-19\) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec » - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)
- <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2933-travailleurs-milieux-correctionnels-covid19.pdf>